# IOVRNAL

## DES DELIBERATIONS

### TENVES EN PARLEMENT, TOVTES

les Chambres aſſemblées, & à l'Hoſtel d'Orleans, depuis le 5. iour d'Aouſt 1650. iuſques à preſent, ou ont aſſiſté Monſeigneur le Duc d'Orleans, Meſſieurs de Beaufort, de l'Hoſpital, de Briſſac & le Coadjuteur : Touchant l'éloignement du Carninal Mazarin, la Guerre de Bourdeaux, & l'affaire de Meſſieurs les Princes : Auec les Harangues faites ſur ce ſujet par Meſſieurs les Preſidens & Conſeillers, & les Arreſts donnez en conſequence.

---

M. DC. L.

# IOVRNAL DES DELIBERATIONS

Tenuës en Parlement, toutes les Chambres assemblées, & à l'Hostel d'Orleans, depuis le 5. iour d'Aoust 1650. iusques à present, ou ont assisté Monseigneur le Duc d'Orleans, Messieurs de Beaufort, de l'Hospital, de Brissac & le Coadjuteur : Touchant l'éloignement du Cardinal, la Guerre de Bourdeaux, & l'affaire de Messieurs les Princes; Auec les Harangues faites sur ce sujet par Messieurs les Presidens & Conseillers, & les Arrests donnez en consequence.

## *PREMIERE IOVRNEE.*

LE 6. iour d'Aoust 1650. Monsieur le Duc d'Orleans s'estant troué à l'Assemblée du Parlement auec le Duc de Beaufort & de Brissac. le Mareschal de l'Hospital & le Coadjuteur de Paris, l'on enuoya querir Messieurs les Gens du Roy, lesquels ayant dit qu'il y auoit quatre Deputés du Parlement de Bourdeaux qui vouloient presenter des Lettres du Parlement à la Compagnie, le premier President donna ordre qu'on les fit entrer ; & le President de Gourgues, l'vn desdits Deputés, portant la pa-

role, apres auoir remercié la Cour de l'intereſt qu'elle prenoit dans leurs affaires, preſenta ſa Lettre, dont Monſieur Menardeau fit lecture: elle eſtoit dattée du premier du courant, & contenoit:

Premierement, les remerciemens de la Cour de ſes ſoings, & à Monſieur le Duc d'Orleans de ſes bonnes intentions enuers le Parlement de Bourdeaux, quoy qu'elles n'euſſent pas eſté effectuées; Monſieur d'Eſpernon n'eſtant ſorty que depuis ſix iours de la Prouince, où il auoit exercé particulierement depuis deux ans toutes ſortes de violences, en n'ayant laiſſé deſcendre depuis deux mois aucun batteau par la Garonne, qu'apres de grandes exactions pour aſſouuir ſon auarice, les faiſant meſme voler ſur les chemins pour les renuoyer vuides.

Elle portoit en ſuite, qu'il auoit laiſſé Monſieur de la Valette, digne ſucceſſeur de ſes vengeances, qui deſole par parcelles toute ſa Prouince, à quoy trauailloit auſſi d'autre coſté Monſieur de la Meilleraye lequel auoit fait vn Pont de batteaux ſur la Dordogne, pour ruiner plus facilement tout le pays, ayant meſme logé des gens de guerre dans toutes les maiſons des Conſeillers contre les Priuileges; mais ce qui les alarmoit dauantage, & augmentoit leurs iuſtes aprehentions, c'eſtoit ce grand appareil auec lequel le ſieur Cardinal Mazarin (qui a touſiours protegé leurs ennemis, & qui deſtine le Parlement pour eſtre teſmoin du Mariage qu'il veut faire d'vne de ſes Niepces auec le Comte de Candale) venoit en leur Prouince, ayant expoſé toutes les frontieres pour ruïner Bourdeaux, & faire vn tombeau de leur ville, contre les aſſeurances qu'ils auoient que le Duc d'Eſpernon eſperoit de ſe reſtablir dans ſon gouuernement, par l'authorité & l'approche de ce Miniſtre, lequel ſeul accompagnoit le Roy, qui n'eſtoit ſuiuy d'aucune perſonne de Conſeil, ny de gens de condition & de merite.

En fin elle concluoit par vne exhortation à Monſieur le

Duc

Duc d'Orleans & à Messieurs du Parlement, de leur continuer leur affection.

Aprés la lecteure de cette lettre, les Députez se retirerent & Monsieur le Duc d'Orleans auertit la compagnie des paroles qu'il leur auoit donné le iour precedent, leur promettant sur sa foy & sur sa parole que dans dix iours il feroit reuoquer Monsieur le Duc d'Espernon, & donner vn autre Gouuerneur à la Guienne, aussi bien qu'vne Amnestie generale à la ville & au Parlement de Bordeaux, auec seureté pour Madame la Princesse dans quelqu'vne de ses maisons, & abolitions pour ceux qui ont traitté auec l'Espagne, quand ils demanderoient pardon au Roy; pourueu qu'ils se remissent dans leur deuoir, & receussent leurs Maiestez dans leur ville & qu'ils en fissent sortir Monsieur de Boüillon & de Marsillac auec leurs compagnies, puis qu'ils sont declarez criminels de leze Maiesté, desquelles paroles il demanda qu'on fist Registre, & que quand aux priuileges que les Bourdelois pretendoient auoir de garder le Roy, quand il venoit dans leur ville, cela estoit bon en temps de paix, & non dans vne occasion pareille à celle-cy.

En suitte son Altesse Royale respondit aux principaux poincts de la lettre. Entre autres sur le rappel de Monsieur d'Espernon; ayant dit que s'il auoit esté vn peu differé, c'est que l'on ne peut pas tousiours faire executer ces choses là si ponctuellement: que veritablement ce Duc s'estoit tres-mal comporté dans son Gouuernement, & qu'elle n'auoit iamais approuué sa façon d'agir, & quand à ce qu'elle auoit fait esperer aux Deputez de Bourdeaux, il y a dix ou douze iours, de leur faire donner vn autre Gouuerneur, elle dit que veritablement elle s'estoit auancée vn peu au delà de son pouuoir; mais que cela estoit pardonnable, puis que c'estoit pour le desir de la paix.

Pour ce qui estoit des desordres que la lettre attribuoit

à Monsieur de la Meilleraye, son Altesse Royale dit qu'il n'en faisoit point, qu'il y auoit des trouppes sur la frontiere pour empescher le progrez des ennemis, & que si le Roy n'auoit pas grand nombre de gens de condition auprés de luy, c'estoit qu'ils estoient necessaires à l'armée, ou dans les Prouinces pour empescher les troubles, tels que ceux qu'on auoit voulu de nouueau susciter en Normandie; d'où le sieur de la Roque, Capitaine des gardes de Monsieur le Prince estoit allé en Flandres pour en faire venir trois mil Espagnols, & mesme auoit enuoyé le sieur de Gifreuille pour chercher de l'argent, ainsi qu'il a declaré par son interrogatoire, apres auoir esté arresté prisonnier au Chastellet.

Apres cela plusieurs ayans insisté qu'il falloit deliberer sur la lettre du Parlement de Bourdeaux, son Altesse Royale leur remonstra, que pour remedier plus promptement à ce desordre, qu'il falloit donc opiner du bonnet, sur les moyens qu'il auoit proposez de l'accommodement de Bourdeaux, & qu'elle croyoit que toute la compagnie seroit de cet aduis : ce que n'ayant peu obtenir : quoy que quelques-vns continuassent à monstrer que c'estoit le seul moyen d'abbreger l'affaire : le sieur Colom repartit qu'il n'y auoit que le Cardinal Mazarin qui voulust qu'on la tirast de long : enfin il fut resolu qu'on prendroit les Conclusions des gens du Roy, ausquels le premier President les ayant demandées, Monsieur Talon dit, que l'afaire estoit assez importante pour en conferer auec ses Collegues, & se retira : Quelque temps apres ayant pris la Seance, il fit vne petite deduction des troubles qui sont en France, & puis conclud à ce qu'on enuoyast de nouueaux ordres aux Deputez qui sont allez en Cour, afin qu'ils insistassent d'auantage, selon leur prudence, & suppliassent la Reyne de donner la paix à Bourdeaux, & de faire vn peu de reflexion sur les desordres de toutes les parties de ce Royaume pour y donner la paix, & oster la cause du mal, ce qui

fut fort remarqué ; & sur cela l'heure ayant sonné , la deliberation fut remise au premier iour : à la sortie on cria viue le Roy , & point de Mazarini.

## SCEONDE IOVRNEE.

LE 8. Monsieur le Duc d'Orleans s'estant rendu au Parlement auec Monsieur de Beaufort, le Coadiuteur , & le Mareschal de l'Hospital , on leut les propositions que Monsieur le Duc d'Orleans auoit donné dans la derniere Assemblée pour l'accommodement de Bourdeaux , & les Conclusions que les Gens du Roy auoient prises : En suitte l'on commença la deliberation , dans laquelle il y eut 7. ou 8. aduis differens, qu'on debita auec beaucoup de liberté & de chaleur contre le Cardinal Mazarin , lesquels neantmoins aboutissoient à deux principaux , dont le premier s'arrestoit aux propositions de son Altesse Royale, & à inuiter les Bourdelois à receuoir leur Roy , sans parler en aucune façon des Princes, Le 2. approuuoit en quelque façon ce que les Bourdelois ont faict , s'attachant particulierement à supplier la Reyne de donner la liberté aux Princes, bien que tous ne le demandoient pas de la mesme façon ; Les vns ayant conclud qu'on leur donnast la liberté , les autres seulement dans quelque temps , d'autres qu'on leur fist le procez , & qu'on execute la Declaration du mois d'Octobre 1648. Messieurs Payen & Coquelay , Machaut & Courtin, Maistres des Requestes , Lesné , le Preau, Viole , de Thou, Molé, Blanc-mesnil, & quelques autres, approuuerent particulierement ce dernier aduis ; & quelques-vns aussi parlerent au desaduantage des six ; Monsieur Payen , qui l'ouurit , ayant faict recit des miseres de la France, de la prise de la Capelle , de la puissante armée de l'Espagnol , qui est vne fois plus forte que la nostre, de la guerre du Berry, & du dessein que les Anglois ont

eû de faire la guerre, fist passer le Cardinal pour la cause de ces mal-heurs, ayant non seulement faict esclatter sa mauuaise conduite dans le voyage de Bourdeaux qu'il ne deuoit pas entreprendre sans estre asseuré que les intrigues qu'il a dans cette Ville pour la ruiner luy reussiroient, puis qu'autrement il engageoit inconsiderement l'honneur & le credit du Roy, mais encores en la haine qu'il a tousiours eu pour cette Prouince, dans le dessein qu'il auoit de la perdre.

Monsieur de Coquelay toucha fort l'affaire des Princes, & fist reconnoistre par vn mot tiré de Seneque, que tout l'Estat estoit interessé dans leur bonne ou mauuaise fortune, *bona aut mala Principum ad rempublicam pertinent.*

Monsieur Lesné s'est estendu fort sur la fidelité inuiolable des Cours Souueraines qui ne se departoient iamais des interests du Roy, ce qui ne se rencontrera pas dans tous les Gouuerneurs des Prouinces, qui n'ont pas tousiours de si sainctes intensitions; & ainsi qu'on deuoit croire que le Palement de Bourdeaux auoit eu raison d'agir de la sorte, & que le Roy ne pouuoit estre plus en seureté que dans cette Ville, & partant qu'il n'estoit pas besoin de leur enuoyer des propositions d'accommodement, mais qu'on deuoit laisser cela à leur prudence, puis qu'ils ne pouuoient iamais rien faire qui ne soit vtile au seruice du Roy.

Monsieur Viole remarqua qu'on deuoit supplier la Reyne de ne permettre pas que le Cardinal fust dans la Prouince quand on traitteroit, attendu qu'il en estoit ennemy iuré, & que cela n'estoit point extraordinaire, puis qu'on l'auoit ainsi prattiqué dans la Conference de Ruel, dans laquelle cette Compagnie ne peut iamais souffrir qu'il assistast; En suitte ayant comparé l'estat où estoit la France, & la reputation de ses armes, quand il en prist le Gouuernement, auec les miseres qui l'acca-

blent, & les miseres suruenuës, il fut d'auis de reïterer des supplications à la Reyne, de vouloir éloigner Monsieur le Cardinal du ministere, n'imputant pas neantmoins à sa malice tous les desordres, mais seulement à son ignorance ou à son malheur, sans se soucier lequel des deux en est la cause, pourueu qu'on recognoisse qu'il n'est pas iuste que la France perisse par l'insuffisance & par le mal-heur du Ministre; ce qu'il confirma par l'exemple du Cardinal Ximenes, lequel, quoy qu'il fust fidelle à son Prince, & tres-intelligent dans ses affaires, ne laissa pourtant pas d'estre eloigné du Ministere par Ferdinand Roy de Castille, de Leon & d'Arragon lors que les peuples l'en coniurerent.

Monseigeur le Duc d'Orleans repeta souuent pendant tout ce discours, que ce n'estoit pas là le suiet de la Deliberation, & qu'il auoit desia aduerty la Compagnie, que si on luy disoit quelque chose qu'il ne peust pas entendre, il seroit obligé de se retirer.

Sur quoy plusieurs repartirent, & notamment le President Cogneux, que les suffrages estoient libres, & qu'il deuoit estre permis de dire ce qu'on pensoit.

Le President Mole ayant dit que quoy que son Altesse Royale eust intentiou de faire executer les parolles qu'il donnoit, neantmoins on pourroit les eluder â la Cour; â quoy il fit vne responce qui fut fort remarquée, ayant dit que si on les eludoit, il seroit le premier á venir prendre sa seance au Parlement, pour s'y declarer contre ceux qui s'apposeroient à ses volonrez.

En fin, apres que le President Blancmenil eut parlé, l'heure sonna, & la deliberation fut remise au dixiéme de ce mois.

Sadite Altesse Royale estant sur le pas de la porte de la Grand'Chambre pour sortir, le peuple commença à crier Viue le Roy, point de Mazarin, & la foule y fut si grande, que ses Gardes ayants peine à fendre la presse.

pour luy faire faire place, furent obligés de pointer leurs Allebardes, & abbattre le chien de leur carabine, menaçans de les décharger, ce qui obligea quelques seditieux à crier aux armes, & son Altesse Royale à rentrer dans la Grand' Chambre ; d'où Messieurs de Beaufort & le Coadjuteur estans sortis auec le Mareschal de l'Hospital, quelquesvns reprocherent au premier qu'il estoit deuenu Mazarin, par le don qu'on luy auoit fait de 80. mil liures de rente, & ce Mareschal ayant voulu appaiser ce bruit, on luy dit plusieurs iniures.

Monseigneur le Duc d'Orleans estant sorty en suite sans faire semblant d'entendre ces cris on l'auertit que dés trois heures du matin quelques personnes de condition auoient ramassé 12. ou 15. personnes de neant dans le Conuent des Augustins, & leur auoient donné quatre liures à chascun pour faire ces cris, & que parmy cette canaille on auoit veu quantité de poignards & de marteaux.

Le soir Son Altesse Royale enuoya querir le Preuost des Marchands & les Echeuins, & leur dit ? Qu'il auoit fait des propositions tres raisonnables au Parlement, sçauoir d'accommoder l'affaire de Bourdeaux, leur faire changer de Gouuerneur donner Amnestie generale, faire executer la Declaration d'Octobre, & faire reuenir le Roy dans Paris, & que neantmoins il y auoit quantité de feditieux enuoyés par le Duc de Boüillon, & autres de sa faction, lesquels alloient faire du bruit au Palais, auec des insolence estranges, & qu'il auoit mandé ces Messieurs pour voir leur ressentiment là dessus ? A quoy ils répondirent que ces propositions ne pouuoient estre plus raisonnables, qu'il n'y auoit aucun Bourgeois qui eust part à ces insolences, & qu'il donneroit ordre dans tous les cartiers de la Ville, à ce qu'il n'y arriuast aucun remuëment : Mais que pour l'enclos du Palais il n'y pouuoit pas remedier ? parce qu'il n'en estoit pas le Maistre.

## TROISIESME IOVRNEE.

MOnsieur le Duc d'Orleans estant entré hier dans la Grand' Chambre auec Messieurs de Beaufort, de Brissac, de l'Hospital, & le Coadjuteur, on continua la Deliberation du iour precedent, dans laquelle on parla de trois choses: Sçauoir de l'affaire de Bourdeaux, de la liberté des Princes, & de l'éloignement de Monsieur le Cardinal Mazarin.

Quand à la premiere, tous demeurerent d'accord des propositions que Monseigneur le Duc d'Orleans auoit faites, sinon que plusieurs, à l'exemple de Monsieur de Broussel, demanderent vne amnestie generale, au lieu d'vne abolition pous ceux qui auoient traitté auec l'Espagne, ce que son Altesse Royale accorda.

Pour la deuxiesme, plusieurs estoient d'auis de donner la liberté aux Princes dés à present, attendu leur innocence; que quelques vns firent parestre si grande, qu'ils dirent que sur toutes les choses dont on les accuse, il n'y auoit pas rien de mal-traitter la moindre personne. D'autres furent d'auis de faire Remonstrances pour leur faire obtenir cette grace aussi-tost que les affaires le permettroient; fondez sur la crainte que leur élargissement ne fist continuer le trouble. Quelques-vns opinerent ainsi que Monseigneur le Duc d'Orleans, à ne point parler de leur sortie dans ses occurrences: attendu que cela donneroit cœur aux Rebelles qui sont dans l'Estat, lesquels se persuaderoient que le Parlement defendroit leur cause, en poursuiuant cét élargissement.

Quand à la troisiesme, il y eut enuiron cinquante voix qui concluoient, à supplier la Reine d'éloigner de son Conseil Monsieur le Cardinal, & quelques-vns inuectiuerent fort contre luy, & decrierent son ministere: Vne partie du reste remonstra qu'il n'estoit pas temps de par-

ler de cette affaire, & l'autre n'en dit mot.

On ne peut quasi pas croire auec quelle liberté on traitta les deux dernieres pointes, dans lesquelles on remarqua particulierement ce que dit le President Cogneux des Requestes, qui fit vn fort beau discours sur ce suiet; dans lequel apres auoir fort loué Monsieur le Prince, & remarqué qu'aussi-tost que le Marquis d'Ancre ne fut plus, la Paix fut par tout, & qu'il y auoit suiet de croire qu'il en arriueroit autant de l'éloignement du Cardinal Mazarin: Il étalla toutes les belles actions de celuy-cy, entr'autres l'emprisonnement de Monsieur de Beaufort, suiuy de celuy de Monsieur de Barillon, auquel il fit acroire qu'il auoit eu quelques intrigues auec ce Duc; en suitte le mauuais traittement du Mareschal de la Mothe, le siege de Paris, l'emprisonnement des Princes, mais sur tout le Traicté de Munster, que sa malice & ses interests particuliers, qu'il a touiours preferez au bien de l'Estat, nous auoit fait perdre nos aliez. & les auroient obligez à refuser la Paix qu'il a eu pendant trois mois en ses mains, sans auoir auerty Monseigneur le Duc d'Orleans de tout ce qui s'y passoit. Dequoy Son Altesse Royale s'estant faschée, & ayant asseuré qu'elle sçauoit tout ce qui s'y estoit passé? Ce President luy auroit reparti qu'il parloit de la Paix; qu'il en parloit en bon François, & en vray homme du Roy; qu'il ne portoit aucune liurée, & qu'il diroit ses sentimens.

Monsieur de Bachamont fit vn discours tres eloquent, qui fut encore plus aigre contre le Cardinal, aussi bien que celuy de Monsieur Dorat, Colon, Godard, & autres, lesquels firent voir sa mauuaise conduite, son infidelité, son insuffisance, & ses fourberies, & sur ce qu'on auoit dit qu'on ne se pouuoit pas fier aux asseurances que les Princes pourroient donner pour sortir, ils remarquerent que les Bourdelois auoient bien plus de raison de ne se fier pas au Cardinal Mazarin, qui faisoit gloir

de

de n'estre point esclaue de sa parole, & que neantmoins on luy auoit confié le Roy qu'il auoit amené à deux cens lieuës d'icy, luy seul, pour conquerir vne ville qui luy estoit toute acquises, dans vn petit Chasteau, ou dans vn Port de Mer, & sur tout entre les mains d'vn Estranger, ce qui fut fort exageré, & en beaux termes.

Monsieur Machaut des Requestes se contenta de dire sur cette matiere, qu'il n'en parleroit point à present d'autant que c'estoit vn Tableau qui estoit trop grand, & le temps trop court pour le depeindre, mais que dans l'occasion il ne manqueroit point de donner quelque coup de pinceau pour acheuer ce bel Ouurage, & conclud cependant à son éloignement : Et l'autre fit remarquer qu'il auoit fait sept guerres aux Parlements ; vne à celuy de Paris, vne à celuy de Rouën, deux à celuy de Prouence, & trois à celuy de Bourdeaux.

Vn autre declama fort contre son procedé, d'auoir fait razer la maison de Monsieur de la Rochefoucault, nommée Vertueil : Vn autre ayant insisté sur l'innocence de Monsieur le Prince, & sur les fourbes du Cardinal, se souuint d'vn ancien prouerbe *odi more trans mare vos*, auec quelques autres vers, lesquels les François corrigerent de cette façon dans vn Concile qui se tint du temps du Pape Iule second *odi more trans pauos, & mato vnum, &c.* à quoy il adiouta qu'à cause de la duplicité de cette nation, on auoit adiouté à ce Commandement de Dieu ces belles parolles, *Faux tesmoignages ne diras, & ne mentiras aucunement.*

Monsieur de Brissac conclud aussi à l'éloignement du Cardinal.

Monsieur de Beaufort dit seulement qu'il auoit trois choses à considerer : La premiere, l'affaire de Bourdeaux, à laquelle Son Altesse Royale auoit pourueu par ses propositions qu'il trouuoit tres raisonnables ; La 2.

Estre la liberté des Princes, dans laquelle il suiuoit aussi les sentimens de son Altesse Royale; La 3. l'éloignement du Cardinal Mazarin, sur lequel il dit qu'il n'abandonneroit iamais l'interest des peuples, & le bien de l'Estat, sans s'expliquer dauantage.

Monsieur le Coadjuteur aussi conclud dés le jour precedent, à suiure les sentimens de son Altesse Royale.

Monsieur le President Cogneux s'estant fort arresté sur la hayne qu'on portoit à ce Cardinal, dit entr'autres choses, que les Bourdelois auoient grand sujet de s'en defier, & que mesme la ville de Paris auoit sujet de craindre qu'il ne recommançast à la tourmenter, surquoy Son Altesse Royale protesta qu'il ne souffriroit iamais qu'on entreprist auçune chose contre la ville & le Parlement.

Quand au premier President, bien qu'il fust d'auis de ne point parler de l'éloignement du Cardinal, attendu la Declaration de Ruelle, il ne laissa pas pourtant de dire, que si l'on se fust vny dans vu autre temps on l'auroit fait sortir : & quand aux Princes, il ne croyoit pas qne si on les mettoit en liberté, ils entreprissent aucune chose contre le seruice du Roy, mais qu'il eut esté à souhaitter qu'õ n'en eut pas parlé puis que tout le monde estoit contraint, en ce que par le precedent Arrest donné sur cette matiere, sur ceux qui auoient conclud à faire des Remonstrances en faueur des Princes, ils croyoient qu'elles seroient faites par les Dputés qui sont allez en Cour, & que les autres qui auoient esté d'auis contraires s'imaginans qu'on n'en feroit point, & ainsi l'équiuoque qui estoit dans l'Arrest rendoit tout le monde contant? Qu'en fin tous les auis estants reduits à 2. Sçauoir le premier suiuy de 1II. voix, de se tenir aux propositions de Son Altesse Royale, & l'autre de 70. dit d'adjouter des Remonstrances à la Reyne pour la liberté des Princes, aussitost que ceux qui ont pris les armes

pour ce de dessein, les auroient mises bas.

Ayant esté remarqué que les 4. premiers Presidents estoient de ce dernier aduis, il y eut Arrest portant qu'on enuoyeroit au Parlement de Bourdeaux les propositions faites par Monsieur le Duc d'Orleans; lesquelles sont, qu'on reuoqueroit Monsieur d'Espernon, qu'on donneroit vn autre Gouuerneur à la Guienne, auec vne Amnestie Generale, sans aucune exception, & vne seureté pour Madame la Princesse, dans vne de ses maisons, à condition que les Bourdelois feroient des soumissions au Roy, & le receuroient dans leur Ville : A quoy Son Altesse Royale donna parole que le nouueau Gouuerneur qu'on donneroit à la Guyenne, ne seroit point de la famille d'Espernon : les Bourdelois ne seroint point obligés de faire soumission au Cardinal, que la Declaration faite à Bourdeaux en leur faueur seroit executée, & que le Roy reuiendroit à Paris, lesquelles parolles furent enregistrées. Son Altesse Royale l'ayant ainsi voulu & ayant adiouté que si elle n'estoit point executée, elle seroit la premiere à venir prendre sa place dans l'Assemblée, pour se declarer contre tous ceux qui s'y voudroient opposer.

A la sortie, on commença les cris de point de Mazarin, parmy lesquels Son Altesse Royale estant passée, il y eut grand nombres d'épées tirées dans la grand' Salle du Palais, & trois ou quatres personnes blessées, entr'autres vn valet de pied de Son Altesse Royalle.